

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Avancement de grade

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il s'agit d'un avancement au choix établi par ordre de mérite par la collectivité. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions statutaires requises.

Il est à noter que les critères de positionnement des agents dans la liste des agents pouvant bénéficier de ces avantages est appuyé sur :

- la prise en compte de l'avis de l'évaluateur suite à l'entretien annuel d'évaluation, un avis favorable argumenté en fonction des critères de l'évaluation ;
- le décalage entre le poste occupé par l'agent et son grade. Les activités décrites dans la fiche de poste de l'agent correspondent au grade visé ;
- la forte implication de l'agent et son engagement dans l'actualisation de ses compétences.
- une ancienneté significative dans le grade actuel ;
- un impact financier maîtrisé par une projection de la masse salariale intégrant les promotions internes et les avancements de grade ;
- priorité donnée aux lauréats d'examens professionnels ;
- ne pas avoir bénéficié d'avancement de grade ou promotion interne depuis au moins 4 années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-13-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Délibération n°2023/12/18/13 du 18 décembre 2023 à 20h30





Il est précisé par ailleurs que les critères d'avancement de grade s'appuient sur les lignes directrices de gestion adoptées en comité technique de Vire Normandie lors des séances du 22 novembre 2021 et du 27 janvier 2022,

14 agents remplissant les conditions requises ont ainsi été retenus pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement pour 2023 ; 13 emplois ont déjà été créés à cet effet lors du conseil municipal du 25 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 27 novembre 2023,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 05 Décembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

La création du poste énoncé dans le tableau ci-dessous :

Nombre de Postes	INTITULÉ DU POSTE	GRADE D'AVANCEMENT À CRÉER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1ère classe	27h/35h

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- que ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	44	8
Vote Pour	44	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-13-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 02

Le 18 Décembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		×		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	\boxtimes			
MALOISEL Gilles	\boxtimes			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
MAINCENT Lyliane	×			
GOETHALS Corentin	×			
ROSSI Annie	X			
PICOT Régis	X			
MADELAINE Catherine	X			
OLLIVIER Valérie	X			
DROULLON Joël	×			
BAZIN Lucien	×			
LEMARCHAND Marie-Claire	×			
FOUBERT Françoise	×			
BALLÉ Marie-Noëlle	×			
CORDIER Marie-Ange	X			
ROBBES Martine	×			
LE DRÉAU Nathalie	×			
DUMONT Eric		X		
COIGNARD Cindy		X		Marie-Claire LEMARCHAN
epMbA LIdiÉiQeNe Behildippeur	\boxtimes			

014-200060176-20231221-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023 Publication : 21/12/2023 Délibération n°2023/12/18/13 du 18 décembre 2023 à 20h30



LETELLIER Nadine	[X]			
	_			
LELARGE Michel	X —			
RENAULT Dimitri	X			
MOREL Marie-Odile	X			
GOSSMANN Patrick	×			
BLANC Meiggie		X		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			×	
COURTEILLE Jacques	×			
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra		X		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		X		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse		X		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier	X			
RENAULT Régine		X		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine	X			
ALLEGRE Gilles	X			